



Conseil d'administration
Séance du 17 octobre 2022

ACTE ADMINISTRATIF Acte 70/2022	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION
	Tarifs UJM

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L712-6-1 modifié

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 23 septembre 2022

Le Conseil d'Administration adopte la modification du tarif UJM intervenue en Formation continue.

Document annexé

A Saint Etienne le 18 octobre 2022

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 25	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------

Table des matières

Formation Continue	1
DU International Advanced Bioacoustics – ligne 248.....	1

Formation Continue

DU International Advanced Bioacoustics – ligne 248

Prise en charge individuelle 1 000€ / plein tarif 1 000€

Demande : ajout

Explication : ce tarif existe en FI mais nous n'avions pas prévu en FC